

Saint-Paul de Vence, le 3 avril 2018

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27
En exercice 27
Présents 14
Votants 22

Date de convocation et d'affichage :
22/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph ; CAMILLA Jean-Pierre ; CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel ; PADELLINI Vincent ; ROUX François ; SOUMBOU Patrick ; ISSAGARRE Christophe ;
Mmes CHARENSOL Sophie ; DALMASSO Sandrine ; GASTAUD Nadine ; HARTMANN Laurence ; VOISIN-PONZO Céline, HOUZE Catherine.

Etaient excusés :

Mme GUIGONNET donne procuration à Mme HARTMANN ;
Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à M. DELORD ;
Mme VINCENT donne procuration à M. CAMILLA
M. VADO donne procuration à Mme GASTAUD
M. TERREMATTE donne procuration à M. CHEVALIER
M. BURGER donne procuration à Mme DALMASSO
M. BOUKADIDA donne procuration à M. LE CHAPELAIN
Mme CAUVIN donne procuration à M. ROUX

Etaient absents: BISCROMA Pascal ; CHRIST Véronique ; COLLET Sylvie ; FAUST-TOBIASSE Catherine ; STACCINI Pascal.

La séance est retardée en raison de l'arrivée tardive d'élus retenus par ailleurs.

La séance débute donc à 18h56 ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris au sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

AR PREFECTURE

Monsieur le Maire précise que le projet de délibération n°7 est supprimé et qu'un projet supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour et transmis aux membres du Conseil Municipal concernant la subvention de Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour la sécurisation du groupe scolaire.

M. ISSAGARRE demande la parole et fait remarquer qu'il n'a pas reçu dans sa convocation, les projets de délibération 16,17 et 19. Ils lui ont été transmis depuis par le secrétariat de la Direction Générale mais pas dans le temps réglementaire. Monsieur le Maire regrette une mauvaise manipulation qui l'a privé d'une partie des documents ne lui permettant pas de les étudier dans le même délai que les autres.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour :

1)	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 19/02/2018 (Projet de PV diffusé aux élus le 06/03/2018)
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal ayant eu connaissance du Procès-Verbal, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

2A)	Budget commune : Compte de gestion 2017
-----	-----------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

2B)	Budget commune : Compte administratif 2017
-----	--------------------------------------------

M. le Maire quitte la séance.

N'ayant nulle observation, M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

2C)	Budget commune : Affectation des résultats
-----	--------------------------------------------

Le Maire revenu en séance, précise qu'il est toujours possible de passer de la section fonctionnement vers l'investissement au cours de l'exercice par Décisions Modificatives.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

2D)	Budget commune : Taux d'imposition 2018
-----	-----------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

2E)	Budget commune : Subventions aux associations
-----	-----------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

2F)	Budget commune : Budget primitif 2018
-----	---------------------------------------

Mme CHARENSOL fait remarquer que le chapitre 12 a excessivement augmenté et demande comment est-il possible de ne pas avoir d'emprunts en 2018 avec les investissements envisagés.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il faudra emprunter et nous vous solliciterons alors.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

Recu le 06/06/2018

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

3A)	Budget EAU : Compte de gestion 2017
-----	-------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

3B)	Budget EAU : Compte administratif 2017
-----	----------------------------------------

M. le Maire quitte la séance.

N'ayant nulle observation, M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

3C)	Budget EAU : Affectation des résultats
-----	----------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

3D)	Budget EAU : Budget Primitif 2018
-----	-----------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

4A)	Budget Assainissement : Compte de gestion 2017
-----	------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

4B)	Budget Assainissement : Compte administratif 2017
-----	---------------------------------------------------

M. le Maire quitte la séance.

N'ayant nulle observation, M. CAMILLA soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

4C)	Budget Assainissement : Affectation des résultats
-----	---------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

4D)	Budget Assainissement : Redevance assainissement
-----	--------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

4E)	Budget Assainissement : Budget Primitif 2018
-----	----------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

6)	Approbation du nouvel organigramme de la commune
----	--------------------------------------------------

Étant donné que le projet de délibération relatif à la création d'un poste de collaborateur de cabinet a été supprimé de l'ordre du jour. La modification sera faite sur l'organigramme.

M. ISSAGARRE : Je n'ai pas été destinataire de la restitution de la mission d'accompagnement du CDG06, puis-je en disposer ? Ainsi que du compte-rendu de la commission du personnel ?

Monsieur le Maire répond qu'il va contrôler cela et lui faire part de sa réponse.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

7)	Tableau des effectifs : Création poste de collaborateur de cabinet
----	--------------------------------------------------------------------

Projet de délibération SUPPRIMÉ de l'ordre du jour

8)	Tableau des effectifs : Créations / suppressions de postes
----	------------------------------------------------------------

M. ISSAGARRE : Je suis contre la création d'un poste DRH de catégorie B. Avant votre arrivée, Monsieur le Maire, il existait déjà un agent de catégorie A qui exerçait ce poste, vous l'avez remplacé par un cadre C de plus de 60 ans qui part à la retraite. Aujourd'hui, ne pouvons-nous pas demander à cet ancien responsable, s'il a le temps d'accomplir ces tâches plutôt que de passer son temps à discuter avec M. SOUMBOU dans son bureau ?

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

9)	Tableau des effectifs : avancements de grades
----	-----------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

10)	Indemnité spéciale des agents de Police Municipale
-----	----------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

11)	Tableau des effectifs : Emplois saisonniers
-----	---------------------------------------------

Monsieur le Maire précise que la création de poste n'entraîne pas systématiquement l'embauche. Si le nombre d'enfants attendu au centre aéré est moindre nous ne remplirons pas les postes.

M. ISSAGARRE demande si l'agent du patrimoine sert à remplacer un agent qui part en congés.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

016 0106 01282 - 20180604 - CM20180604_002-DE
 12) Régime indemnitaire modulé en fonction des absences
 Recu le 06/06/2018

Monsieur le Maire propose que le régime indemnitaire soit maintenu pendant les 7 premiers jours de l'arrêt initial, jour de carence exclu au lieu des 3 premiers jours prévus dans le projet de délibération. Au-delà de ces 7 premiers jours, le régime indemnitaire est suspendu de 1/30^{ème} par jour.

M. ISSAGARRE : Compte tenu de l'absentéisme au sein de la commune soit 6,86 ETP, j'estime que la responsabilité incombe aux chefs de service et aux élus : c'est un problème de management. Donc je vote contre.

M. CHEVALIER rappelle à M. ISSAGARRE que cette nouvelle mesure est en faveur des salariés.

M. ISSAGARRE répond alors qu'il est favorable à cette mesure.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

13) Convention-cadre CNFPT

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

14) Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

15) Validation du DICRIM

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

16) SIEVI : Travaux renforcement réseau d'eau potable Chemin de Léouve

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

17) Déclassement de voies départementales

M. CAMILLA prend la parole et présente le projet de délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

18) Nouveau règlement de la crèche

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

19) Cimetière : reprise de concession

M. ISSAGARRE : pourquoi ne réparons-nous pas cette concession ?

M. le Maire : Nous ferons ce qui est toujours fait dans cette situation : réduction puis dépôt aux ossuaires.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

016 0106 01282 20180504 CM20180604_032-DE	SIVOM : Retrait de la commune de La Colle sur Loup
Recu le 06/06/2018	

M. ISSAGARRE demande pourquoi la commune de La Colle sur Loup se retire ?

M. le Maire : La Colle sur Loup dit pouvoir entretenir seule le massif de la Sine.

M. ISSAGARRE demande si nous avons intérêt à rester dans ce syndicat. L'ancien premier adjoint de la ville de Vence a dit que Saint-Paul de Vence n'avait aucun intérêt à rester.

M. le Maire : l'entretien seul nous reviendrait plus cher. Avec le syndicat, les coûts sont moindres car il y a mutualisation des marchés.

M. CAMILLA : Si nous sortons, nous ne pourrions entretenir seuls le massif de la Sine. Par ailleurs, nous avons une compétence pour le cimetière au SIVOM, ce qui n'était pas le cas de La Colle sur Loup.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

21)	Subventions DSIL : sécurisation du groupe scolaire
-----	----------------------------------------------------

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de ne pas diffuser l'emplacement des caméras pour des raisons de sécurité évidentes.

M. ISSAGARRE répond que tout le monde a accès par la CNIL aux emplacements des caméras. Par ailleurs, à 10 000 € la caméra tout le monde doit pouvoir les voir.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

22)	Subventions Local Police Municipale
-----	-------------------------------------

Monsieur le Maire laisse la parole au 1^{er} adjoint qui présente le projet de délibération.

M. ISSAGARRE demande si le local fait bien 40m² ?

M. CAMILLA : non, il sera 3 fois plus grand.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

23)	Subventions DSIL : ADAP
-----	-------------------------

M. ROUX demande ce qui se passerait si la réponse était négative.

M. le Maire : Nous ne pourrions demander la subvention.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

24)	Motion
-----	--------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)